

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt : 24 janvier 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Secteur la Praille-Acacias-Vernets : qui conduit aujourd'hui le projet ?**

Selon le point de presse du Conseil d'Etat du 21 novembre 2007 concernant une nouvelle répartition de certaines tâches en son sein, consécutive à l'élection au Conseil des Etats de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) a été placé sous la responsabilité de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information.

Lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'Institut d'études immobilières (IEI) en décembre 2007, M. Mark Muller a notamment évoqué le projet Praille-Acacias-Vernets. Le journal « Tout l'immobilier » rapporte que selon M. Muller, « Une équipe entièrement dédiée au développement de ce périmètre sera constituée, sans doute également truffée de diplômés IEI ».

Il convient de se demander quel sera le type de collaboration avec la direction de l'aménagement du département du territoire, partie prenante de ce dossier jusqu'ici, au vu de la mention de cette nouvelle équipe qui semble être mise sur pied. Les enjeux sont de taille et nécessitent sur le long terme des compétences métier et un travail de projet qui associe architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, acteurs économiques, représentants de la FTI, collectivités publiques, etc.

*Ma question est la suivante :*

*Comment le département du territoire est-il associé à la poursuite des travaux ; quelle est la composition de l'équipe chargée du projet PAV ; qui en est le ou la chef-fe de projet et quel est son type de contrat et sa classe de fonction ?*